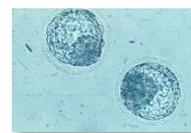


## Règlement Kit TE



Le « Kit TE » est destiné aux élevages bovins entrant dans une démarche de **transplantation embryonnaire** et a pour objectif d'assurer le statut sanitaire sain des femelles engagées dans le protocole vis-à-vis des maladies pouvant porter préjudice à la démarche.

### Les conditions pour en bénéficier

- ✓ L'éleveur doit être adhérent au GDS des Savoie (Fonds de garantie) depuis au moins 3 ans, et à jour de paiement.
- ✓ L'éleveur contacte le GDS avant la demande d'analyses pour valider avec lui le protocole à suivre.
- ✓ L'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73) à transmettre au GDS des Savoie les résultats d'analyses pratiquées dans le cadre du protocole défini.
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter l'obligation de déclaration d'avortement auprès de son vétérinaire sanitaire (*visite et analyse Brucellose prise en charge à 100% par l'Etat*).

### Le protocole technique

Un dépistage par prise de sang doit être réalisé avant le début des traitements hormonaux prévus au protocole selon les conditions suivantes:

	BVD	Néosporose	Paratuberculose
Donneuse(s)	PCR <i>sauf pour les bovins déjà garantis non IPI</i>	Sérologie <i>(sauf si statut positif connu)</i>	Sérologie <i>(sauf si statut positif connu)</i>
Receveuse(s)		Sérologie	Sérologie

*NB : la BVD étant réglementée par l'arrêté ministériel du 31/07/2019, tout résultat positif imposera la mise en place de mesures d'assainissement.*

**IMPORTANT :** la demande d'analyses doit être formulée par le biais du document prévu à cet effet, permettant de renseigner l'identité des animaux concernés et donnant autorisation au laboratoire de transmettre les résultats au GDS.

### L'aide financière

- ✓ L'aide financière s'applique sur la donneuse d'embryons et sur les receveuses prévues dans le protocole.
- ✓ L'aide financière du GDS est équivalente à 50% des frais HT d'analyses **prévues dans le protocole validé** avec le conseiller (hors frais de prélèvement).
- ✓ L'éleveur fournit au GDS les copies des factures d'analyses correspondantes.

### Engagement

L'éleveur s'engage à :

- Remplir avec le vétérinaire et signer le document de demande d'analyses
- Régler les factures du laboratoire avant de les transmettre au GDS pour l'aide financière.